

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Les esclaves de l'habitation Bisdary (1763-1817)

Arlette Gautier

Numéro 60, 2e trimestre 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043831ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043831ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gautier, A. (1984). Les esclaves de l'habitation Bisdary (1763-1817). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (60), 13–50.
<https://doi.org/10.7202/1043831ar>

Les esclaves de l'habitation Bisdary (1763-1817)

par
Arlette GAUTIER *

A Saint-Domingue, l'absentéisme de nombreux colons provoquait des correspondances régulières avec leurs gérants, des comptes que rendaient les procureurs, des instructions que les propriétaires leur adressaient, des états d'esclaves, des journaux de travaux, etc. En Guadeloupe, la présence générale des planteurs, la concentration moins grande de leurs esclaves laissent pour documentation essentielle sur la vie des esclaves les minutes notariales, particulièrement nombreuses aux Archives départementales de la Guadeloupe. Si les politiques particulières des maîtres et les travaux quotidiens ne peuvent être connus, les renseignements contenus dans les inventaires de plantation n'en sont pas moins très riches. Les origines des esclaves, leurs métiers, les marrons y sont décrits, mais aussi le sexe et l'âge. Il est alors possible de saisir le rapport numérique entre les sexes, la structure par âge, la natalité, la mortalité et l'indice de fécondité des esclaves : ces chiffres, qui semblent austères, permettent d'interroger la spécificité de la condition des esclaves. Le groupement par familles est particulièrement intéressant puisque la structure particulière de la famille antillaise est souvent imputée à l'esclavage. Lorsque les inventaires se multiplient pour une même plantation, comme

* Je tiens à remercier ici Madame Liliane Giorgi qui, rencontrée dans l'avion, m'a hébergée très généreusement pendant mon séjour en Guadeloupe, me donnant une magnifique démonstration de l'hospitalité antillaise ; ainsi que, dans un autre registre, MM. Debien et Houdaille qui ont bien voulu relire une première mouture. Leurs observations m'ont été très utiles même si ce texte n'engage que moi. Je suis également très reconnaissante à M. Jean-Pierre Bardet de son aide extrêmement précieuse pour le traitement de la mortalité.

M. Schnakenbourg l'indiquait ici-même (1) pour Bisdary, la photo s'anime et raconte une histoire heurtée plutôt qu'une évolution.

Le premier des sept inventaires dont nous nous servirons est le contrat de vente de l'habitation par les jésuites à Thomas Lepreux qui se trouve aux Archives nationales, sous la cote C 7 A 23 (f. 132-145). Il groupe les esclaves par familles sans que la légitimité de celles-ci soit précisée. Il décrit l'âge des esclaves, leur métier, leur état physique et les marrons.

Le dossier d'archives privées concernant Bisdary, dont la reproduction est conservée aux Archives départementales de la Guadeloupe (microfilm 1 Mi 336), comprend, parmi de nombreux documents financiers, quatre inventaires de 1768 (f. 97-104), de 1783 (f. 144), de 1793 (f. 278) et de 1817 (f. 314). Il est complété par deux inventaires des minutes notariales des Archives de la Guadeloupe qui datent de 1777 (notaire Mimerel, 2 E 2/196, n° 27) et 1778 (Chuche, 2 E 3/74, n° 95). Tous indiquent le nom, l'âge et les marrons : ce sont les seules indications en 1793. L'inventaire de 1768 marque également les métiers, les filiations, les nations, les mulâtres, les états de santé, les prix. L'état de 1777 mentionne les métiers et les filiations, celui de 1778, les métiers, les mulâtres, l'état de santé des esclaves, leur prix et leur filiation, et celui de 1783, les quatre dernières catégories. L'état de 1817, plus succinct, signale mulâtres et état physique des esclaves en inscrivant en premier les hommes, puis les femmes et leurs enfants, selon l'habitude de Saint-Domingue au XVIII^e siècle.

I

L'HABITATION BISDARY

SON HISTOIRE

L'habitation Bisdary a été acquise par les jésuites de M. Auger, vivant gouverneur de la Guadeloupe (entre 1695 et 1703), aux droits de MM. Houël et Boisseret (2). Le fameux

(1) SCHNACKENBOURG Christian, « A propos d'un livre récent : mise au point sur les sources de l'histoire de l'esclavage en Guadeloupe dans les papiers de plantation ». *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe* (30), 4^e trim. 1976, p. 1.

(2) A.N. Col. F5 A6, fol. 251.

Père Labat, qui a séjourné aux îles du Vent et notamment en Guadeloupe pendant la même période, en parle : « Les jésuites ont une sucrerie et un grand nombre d'esclaves à la Guadeloupe ; ils y ont, outre cela, une belle maison et une belle église dans le bourg de Basse-Terre » (3).

Nos documents commencent en 1763, à la fin de l'occupation anglaise qui a provoqué le décollage économique de la Guadeloupe, à la fin de sa tutelle administrative et commerciale par la Martinique. C'est alors une très grosse habitation avec ses 312 esclaves, puisque seules quatre des 68 sucreries, dont l'importance en main-d'œuvre est parfaitement connue, ont plus de 250 esclaves (4). La vente est sans doute une conséquence des ambitions commerciales malheureuses du procureur, puis supérieur des missions, Lavallette. Le Père Moreau, comme fondé de pouvoir du supérieur général des missions de la Compagnie de Jésus aux îles du Vent, le Révérend Père Pretrel, se trouve « obligé pour l'acquittement des dettes contractées pour les besoins de la société en cette île et celle de la Martinique, et notamment pour payer les Anglais qui ne veulent pas attendre, dont diverses dettes et créances sont constatées par sentence, de faire la présente vente » (5). L'acheteur est Thomas Lepreux, voyer du département de la Basse-Terre et négociant demeurant à Saint-François. Il doit déboursier 550 000 £ « en argent ou en sucre comme argent » et reçoit en délégation 117 140 £ de dettes. Mais cette vente ne semble pas très légale puisqu'un arrêt du 23 avril 1762 plaçait sous séquestre les biens des jésuites et que celui du 6 août déclarait leur société dissoute ; aussi les créanciers en demandent l'annulation (6). Une entente à l'amiable, le 16 novembre 1766, précise que Lepreux reste acquéreur mais à des conditions différentes : pour le prix de 600 000 £, payables à raison de 100 000 £ par an, la première année commençant le 11 décembre 1765, le tout sans intérêt ; ou bien il doit payer 75 000 £ par an et 25 000 £ portant intérêt à 5 % ; ceci déduction faite des pensions et vestiaires payés aux jésuites. Lepreux devait verser aux créanciers le fruit de l'habitation ou les intérêts de 550 000 £ à 1,5 % pendant le

(3) LABAT Jean-Baptiste, *Nouveaux voyages aux îles d'Amérique*, Paris, 1742, t. I, p. 23.

(4) SCHNACKENBOURG Christian, *Les sucreries de la Guadeloupe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, 1760-1790*. Thèse d'Etat dactylographiée, p. 48-49.

(5) A.N., Col., C7A 23, fol. 132-145.

(6) Voir le microfilm 1 Mi 336 des Archives départementales de la Guadeloupe.

temps où il en avait joui (7). Il meurt en 1768 alors qu'il est devenu grand voyer de la Guadeloupe et conseiller du roi, sans avoir habité à Bisdary, le pavillon ne contenant ni meubles ni effets. L'administration de l'habitation reste alors à Blanchet, économe en 1763, puis elle est gérée de 1772 au 15 juin 1774 par Rousseau, tuteur ; jusqu'en 1777 par le fils Lepreux, gendarme de la garde ordinaire du roi et commandant de milice ; puis en 1783 par l'Abbé Baudrière. En 1789, l'habitation ne compte plus parmi les possessions de la famille Lepreux lors de « l'inventaire sous forme de récolements de tous les biens corporels, en meubles et en immeubles restant de ceux délaissés par le feu sieur Thomas Lepreux » (8). Elle est séquestrée en 1793 par le gouverneur Lacrosse. A la Restauration, les héritiers Lepreux intentèrent un procès contre cette mesure au Ministère de la Marine, ce qui nous vaut ce dossier.

LES LIEUX

L'habitation est sise au quartier Basse-Terre, paroisse Notre-Dame du Mont Carmel, sur la montagne Saint-Charles. Selon la description de 1763, elle est divisée « en trois parties dont une nommée le Bisdary qui comprend une sucrerie, un moulin à eau (construit en 1757), les logements pour les blancs, les cases à nègres, le parc à bestiaux ; la sucrerie du haut, contiguë à la première, qui comprend une sucrerie et un moulin à eau presque complet ; et un troisième endroit, dit la grande savane, destiné à faire du café et du manioc ». En 1763, 150 carrés de terre sont « habitués », dont 50 en savane ruinée en grande partie par les avalanches ; en effet, les terres ont beaucoup de mornes, costières et ravinages. La quantité de terre totale est alors inconnue. En 1817, la surface arpentée mesure 25 carrés. En 1763 et en 1768, 90 carrés sont plantés en cannes et 34 en manioc de différents âges.

Les esclaves logeaient, pour la plupart, en bas, dans 49 cases « de différentes grandeurs, goletées, la plupart plaquées, 6 en maçonnerie tout ou partie », près du jardin potager d'environ 150 pieds sur chaque côté... avec un bassin

(7) RENNARD J., *Histoire religieuse des Antilles françaises des origines à 1914 d'après des documents inédits*, Paris, Société de l'histoire des colonies françaises et librairie Larose, 1954, p. 238.

(8) Archives départementales de la Guadeloupe, 2E 3/86, n° 23.

rond au milieu où l'eau coule. « De plus, dans la sucrerie du haut se trouve un petit appartement de maçonnerie couvert de charpente, avec chambre haute, jadis destinée pour un raffineur, actuellement occupée par une famille de nègres », à savoir le maître-raffineur Ignace, sa femme, infirmière, et leurs nombreux enfants. Il y a également « une petite case à nègres, goletée et plaquée ». Les logements du bas se réduisent à 34 cases en 1768 pour 272 esclaves, remontent à 47 dont 3 neuves en 1783 pour 268 esclaves, et 25 « dont 15 ont été relevées après avoir été jetées par le vent » en 1817 pour 103 esclaves.

En 1763, deux petites chambres joignant la cuisine servent d'hôpital, « le tout palissadé en planches et couvert d'essentes mais fort vieux ». Il y a alors 2 cachots de maçonnerie à chaux et à sable en muraille épaisse de 3 pieds à double porte avec 2 crochets en grosse ferrure », difficile d'en échapper. En 1768, préoccupations hygiénistes et disciplinaires se sont mêlées pour la construction « d'un bâtiment neuf d'environ 25 pieds de longueur sur 13 (8 mètres sur 4) en maçonnerie de tuf, le comble de la charpente couvert d'essentes sur lattes et chevrons ronds, partagé en deux pièces servant d'infirmérie, l'une pour les nègres et l'autre pour les négresses avec deux escaliers en pierre de taille pour y monter, et au-dessous deux cachots pour les nègres ». Curieux voisinage ! Il est vrai qu'on met souvent aux fers les pianistes pour qu'ils ne se grattent pas. Stanislas Foäche recommande cette pratique à son gérant à Saint-Domingue pour que ses esclaves ne prennent pas trop de plaisir à se refaire une santé à l'infirmérie. Une répression s'exerce puisqu'en 1793 deux barres de fer neuves ont été achetées.

Il n'est pas noté selon quel critère les malades sont affectés à telle ou telle infirmérie. En 1793, ces hôpitaux sont en mauvais état. Il n'en est même pas fait mention en 1817.

II

LA MAIN-D'ŒUVRE

PRODUCTIFS ET IMPRODUCTIFS

Tous les esclaves ne travaillent pas, soit qu'ils résistent comme les marrons, soit que leur âge ou leurs infirmités

les en empêchent. En général, de 1763 à 1793, 165 productifs font vivre 108 improductifs (moins de douze ans, sexagénaires, infirmes).

Cependant, de 6 à 11 ans, les enfants « portent toujours un panier. Ils s'en servent pour recueillir le fumier toujours précieux et le porter aux champs, pour ramasser des herbes grasses ou les pailles de cannes que l'on va entreposer dans le hangar pour les feux » (9). Les sexagénaires peuvent garder des bestiaux ou les enfants, faire de menues besognes, mais ils sont en général usés et marqués « pour mémoire » ou pour une faible somme parce que sans utilité au niveau de la production. On peut cependant considérer qu'ils ne sont pas à la charge de la plantation, vu les faibles frais généralement engagés pour nourrir les esclaves. Dans ce cas le rapport productifs/improductifs (comprenant alors les enfants de moins de six ans, les sexagénaires et les infirmes) varie de 59 % en 1763, 75 % en 1768, 70 % en 1770 et 52 % en 1783, en fonction principalement du nombre d'enfants.

En 1793, les infirmes ne sont pas connus. Mais les enfants esclaves sont de futurs travailleurs, aussi la proportion des « inutiles » — surâgés et infirmes — par rapport au nombre total des esclaves donne-t-elle seule l'idée du véritable poids mort que la population a à surmonter : 10 % en 1763, 11 % en 1768, 9 % en 1778, 14 % en 1783, 18 % en 1817. A Saint-Domingue, au XVIII^e siècle, il est souvent de 10 à 15 %. De 1763 à 1778, à Bisdary, cette proportion est faible et stable. En 1783, toutes les femmes de plus de 55 ans sont comptées pour mémoire, ce qui affaiblit d'autant la productivité de l'atelier. En 1817, infirmes et surâgés sont nombreux alors que la population adulte valide, notamment masculine, est très faible. Les guerres révolutionnaires ont laissé leurs traces. Jusqu'à cette période, il n'y a pas beaucoup d'inactifs.

LA DIVISION DU TRAVAIL

Curieusement, aucun esclave n'est désigné comme domestique alors que la domesticité représentait 10 à 15 % des esclaves sur les habitations guadeloupéennes (10). Les jésuites

(9) DEBIEN Gabriel, « Destinées d'esclaves à la Martinique », *Bulletin de l'Institut fondamental de l'Afrique Noire*, série B, 22 (1-2), 1960, p. 22.

(10) SCHNACKENBOURG Christian, *Les sucreries...*, o.c., p. 80.

ont gardé les leurs en partant. Lepreux, père, n'habitait pas à Bisdary et le fils a peut-être amené les siens propres.

Seuls les métiers sont indiqués, aussi l'organisation du travail, et notamment la division en différents ateliers, ne peut être connue. De même, le travail industriel des femmes, décrit par Labat (11) n'est jamais indiqué dans les inventaires de plantation, soit que cette fonction ne soit pas dévolue à une personne précise, soit qu'elle ne représente pas une spécialisation suffisante pour être notée. Tous les « talents », sauf ceux d'infirmière et de sage-femme, qui nécessitent trois femmes au plus, sont masculins.

Aussi, quasiment toutes les femmes travaillent la terre. Au jardin, les femmes sont plus du double des hommes en 1778 et le triple en 1817 du fait de leur prépondérance numérique. Alors que le rapport numérique entre ouvriers et grand atelier est stationnaire, autour de 24 %, la proportion d'hommes ayant une qualification augmente du fait de l'affaïssement du nombre des hommes adultes. Elle passe de 39 % en 1763 et 1768, à 46 % en 1778 et 47 % en 1817. S'il y a toujours plus d'un homme sur cultivateurs, c'est de peu et les possibilités masculines d'échapper à la houe sont fort nombreuses.

Les prix des esclaves témoignent de ce destin différent. Certes, il n'y a pratiquement pas de différence de prix entre garçons et filles de moins de quatorze ans, les filles sont même d'une valeur légèrement plus élevée en 1778 et en 1783. Par la suite, alors que certains ouvriers atteignent 3 000 à 4 000 £ (*), seules deux femmes sont cotées 2 000 £ en 1768 et aucune ne dépasse 1 800 £ en 1778 et en 1783. Même la valeur des nègres de jardin est supérieure à celle des femmes, sans doute du fait de leur force physique. En 1768, six hommes de jardin valent 2 000 £, sept en 1778, plus un 2 200 £, deux 2 500 £. En 1783, un seul esclave arrive à 2 200 £. De plus, l'écart s'agrandit avec l'âge. Ainsi, si l'on compare les cotes d'hommes et de femmes de la même tranche d'âge, ces dernières sont évaluées 100 £ de moins entre 15 et 29 ans dans l'inventaire de 1768, entre 15 et 19 ans dans celui de 1778 et entre 20 et 24 ans en 1783, puis 200 £ de moins pour arriver

(11) LABAT J.-B., *Nouveaux voyages...*, o.c., 1742, t. III, p. 403-406, 410, 432.

(*) Il s'agit toujours dans ce texte de livres coloniales.

à 400 £ de différence entre 40 et 50 ans en 1778-1783. Ceci, non incluses les infirmités qui touchent un plus grand nombre de femmes et dévalorisent leur prix. Aussi, le prix moyen des femmes est, toutes les années, inférieur de 400 £ à celui des hommes.

Leur fécondité ne valorise pas les femmes : les femmes jeunes avec enfants ne sont pas cotées plus que celles de leur âge sans enfants. Les femmes atteignent leur cote maximum entre 15 et 35 ans et les hommes entre 25 et 39 ans, parce qu'il est demandé aux unes la vigueur et aux autres la compétence.

LES ESCLAVES A TALENTS

La qualification d'infirmière ou de sage-femme paraît s'acquérir sur le tard, après une vie passée à travailler au jardin. Elle compense la diminution des prix due à l'âge mais ne permet pas de dépasser le prix d'un homme de houe. Geneviève, épouse d'Ignace, maître-raffineur, et mère de sept enfants, vaut 1 400 £ à 48 ans en 1768, au jardin, mais 2 000 £ en 1778 et 1 000 £ à 63 ans car elle est devenue accoucheuse. Elle remplace Perrine, âgée de 65 ans, estimée 300 £ en 1768, mère de Florentine, 19 ans. Pauline, femme de Fabien et mère de cinq enfants vivants, est infirmière. En 1768, à 60 ans, elle vaut 1 000 £. Elle n'est indiquée que pour mémoire en 1778. En 1817, Martiale, fille de David, commandeur, mère de cinq enfants vivants, exerce le métier de sage-femme. Trois fois sur quatre, les femmes choisies pour être sages-femmes sont mères de famille nombreuse.

Les inventaires de 1763, de 1768, de 1778, et de 1817 indiquent précisément les qualifications des ouvriers. Celui de 1783 est incomplet et celui de 1793 n'aborde pas cette question, aussi les chiffres indiqués pour ces années sont un minimum : ils désignent les ouvriers connus encore valides mais ne permettent pas d'identifier les nouveaux ouvriers, s'il y en a.

De 1763 à 1778, 44 ouvriers esclaves ont exercé à Bisdary. Leur nombre est stationnaire, en nombre absolu : 32 en 1763, 34 en 1768 (dont un raffineur de 64 ans non compté dans le total), et 34 en 1778, mais croît relativement au total de la main-d'œuvre de 15,2 % à 17,2 %.

Les ouvriers sont en majorité occupés aux travaux du bois : charpentiers, scieurs de long, ou encore maçons. La fabrication du sucre et la distillerie occupent moins du quart des ouvriers : vinaigriers et raffineurs.

TABLEAU I

LES METIERS LES MIEUX REPRESENTES

	Scieurs de long	Tonneliers	Charpen- tiers	Maçons	Raffineurs
1763	7	5	4	6	5
1768	6	5	5	7	5
1778	5	6	5	6	5

Des commandeurs du métier dirigent ces catégories d'ouvriers sauf les charpentiers. Ils ont le plus de valeur, sauf François qui en 1768 coûte moins cher que les autres tonneliers. A la même date, David, scieur de long et commandeur, vaut 3 000 £. Denis, maçon et « nègre de confiance », coûte à trente ans en 1778 4 000 £. Ignace vaut exceptionnellement 2 000 £ à soixante-quatre ans et 1 000 £ en 1778 à soixante-treize ans, alors que les prix des hommes de sa génération se sont effondrés à moins de 500 £. Les commandeurs du jardin valent légèrement plus que leurs hommes et leur valeur diminue moins lentement. Dominique, 38 ans, est coté 2 200 £ en 1768 et 1778, et François Borgia, surnommé Baïs, 2 000 £ à 50 ans en 1768. Il est mort en 1778. Leurs remplaçants ne sont pas connus.

Trois charpentiers sur six atteignent les plus hauts prix de 1778 : Vincent, 42 ans, 4 500 £ ; Jean Jacques, 29 ans, *idem* ; Toussaint, 23 ans, 3 000 £. En 1768, les deux plus jeunes, à 19 ans et 13 ans, étaient apprentis, filière que nul autre ouvrier ne semble avoir suivie.

Philippeau, maréchal-machoquet, et le forgeron Justin atteignent leur plus haut prix : 3 000 £ en 1778, âgés respectivement de quarante et de trente et un ans. Trois vinaigriers se succèdent : François, 45 ans en 1763, valétudinaire ; Petit Joseph est coté à 35 ans 3 000 £ en 1768 et 2 200 £ dix ans plus tard ; Firmin, 2 000 £ à 33 ans en 1778. Albert, preneur de rats, est coté à 2 000 £ en 1768 à 38 ans, 1 500 £ dix et

quinze ans plus tard. Il n'est pas fait mention du remplaçant du cuisinier Pierrot, décédé en 1768.

En 1768, douze ouvriers sont envoyés construire un moulin à vent sur l'habitation que Lepreux possède à Gosier et ne sont pas cotés. Aussi la hiérarchie de l'ensemble des cotes ne peut être connue que pour 1778. André à 58 ans vaut 800 £, six ouvriers coûtent entre 1 000 et 1 400 £, trois entre 1 500 et 1 900 £, onze entre 2 000 et 2 200 £, quatre entre 2 500 et 2 900, quatre plus de 3 000, trois plus de 4 000 £. Ces sept derniers ouvriers sont les trois commandeurs qualifiés déjà évoqués, plus le forgeron, le machoquet, un vinaigrier, un raffineur, Pierrot, 25 ans en 1778, qui semble remplacer Ignace fort âgé et est estimé à 3 500 £. Il n'y a guère de métier de valeur particulière, sinon les charpentiers qui ne descendent jamais au-dessous de 2 500 £ avant cinquante-huit ans. Trois sur six coûtent plus de 3 000 £. Leur profession comporte un apprentissage, signe de l'importance qui lui est accordée. Les scieurs de long ne dépassent jamais 2 200 £.

Le prix des ouvriers ordinaires : ni uniques dans leur spécialité, ni commandeurs, dépend essentiellement de leur âge. En 1778, la valeur moyenne de ceux de ces ouvriers qui ont entre 20 et 29 ans est de 2 983 £, entre 30 et 39 ans : 2 562 £, entre 40 et 49 ans : 2 163 £, entre 50 et 59 ans : 1 457 £. Avant cinquante ans, elle est toujours supérieure à celle de l'esclave mâle au jardin dans la force de l'âge ; et, plus vieux, le savoir-faire d'un ouvrier retarde beaucoup l'effondrement de son prix.

Il est intéressant de se demander si les ouvriers sont choisis selon leur mérite ou d'après la profession de leur père. Sur les seize ouvriers dont nous connaissons l'origine, un est acheté en 1763, six sont fils de mères « célibataires », un d'une femme mariée avec un libre, deux de couples non-ouvriers, six de couples ouvriers. Le choix est large et aucune exclusive n'est portée sur une catégorie. Une incertitude demeure : les mères « célibataires » vivaient peut-être avec un ouvrier mort par la suite. Si nous restreignons l'analyse à 1778 pour bénéficier de renseignements biographiques recueillis depuis quinze ans : quatre des sept nouveaux ouvriers ont un père qualifié, un est le fils d'une esclave et d'un libre, un est mulâtre (le seul de cet âge), un est le fils d'une mère « célibataire ». Deviennent nègres de culture sept autres fils de mères « célibataires » (7/8) et cinq fils d'ouvriers (5/9).

Ces derniers semblent avoir plus de chance de devenir ouvriers. Vu le faible nombre envisagé, ce ne sont pas des résultats bien significatifs. On ne peut que constater que certains ouvriers ont mieux défendu leurs fils que d'autres ou qu'ils ont eu des enfants plus brillants. Moïse, tonnelier, a deux fils : Silvestre, tonnelier, et Ciprien, raffineur. Aucun des deux fils d'André, charpentier, n'a de qualification.

Monsieur Lepreux possède « en propre » neuf ouvriers qui disparaîtront après sa mort : il n'a pas dû les acheter des jésuites. Il y a un charpentier, un scieur de long, un apprenti raffineur et six matelots dont deux ont disparu en 1768. « Blanchet déclare qu'ils n'avaient point travaillé à l'habitation à laquelle ils n'étaient point propres et qu'il ne sait de quoi (*sic*) ils sont devenus. »

En 1817, on compte un commandeur, trois maçons et leur apprenti, deux jeunes gardiens de bestiaux. De plus, le fils de Jean Jacques a la même qualification que son père charpentier en 1793 et est maître-charpentier à 72 ans en 1817. Les deux raffineurs n'étaient pas marqués comme tels en 1793 à, respectivement, trente-sept et vingt-quatre ans : leur qualification n'était peut-être pas notée, à moins qu'il n'ait fallu faire avec les esclaves qui restaient. D'autant qu'il n'y a que trois hommes valides de plus de trente-deux ans. On remarque la disparition des tonneliers, scieurs de long et autres « talents » et l'apparition de la catégorie de gardiens de bestiaux.

L'ÉTAT SANITAIRE DE L'ATELIER BISDARY

De 1763 à 1778, les listes précisent les maladies ou infirmités dont sont atteints 32 esclaves. Les maladies ne sont notées que lorsqu'elles sont très graves ou contagieuses puisque huit esclaves meurent dans les cinq ans qui suivent la déclaration de leur maladie et surtout que vingt esclaves ne sont plus cités que pour mémoire ou pour des prix infimes. Seules les trois femmes « pianistes » et traitées, sont considérées comme guéries. Le prix de deux esclaves incommode des genoux et d'une estropiée légère ne diminue que faiblement.

Le nombre de maladies est trop restreint et ne montre aucune évolution particulière. La chronologie des maladies n'apporterait donc rien, il faut se contenter de remarquer la fréquence de certains maux.

Douze esclaves souffrent gravement de maux de jambes, six seront morts lors de l'inventaire qui suit l'apparition du mal. Cinq d'entre eux, dont une femme, sont « incommodés » ou ont « un dépôt » dans les jambes. Ces descriptions assez vagues recouvrent peut-être des infections dues aux chiques « puces pénétrantes qui déposent leurs œufs dans la piqûre qu'elles font aux pieds ou aux jambes » ou des crabes « sortes de crevasses qui se formaient sous les pieds ou aux articulations et même aux mains » (12). Deux hommes présentent des ulcères aux jambes : de nombreux cas sont signalés à Saint-Domingue, accompagnés de fièvres et appelés « malingres ». Ces ulcères sont graves puisque l'un des hommes dont l'ulcère est déclaré en 1768 est mort en 1777 alors que l'autre doit être amputé d'une jambe. Cette opération est assez fréquente, bien qu'elle soit risquée, puisqu'elle est pratiquée en tout sur trois hommes et trois femmes dont quatre — deux de chaque sexe — meurent. Les causes qui ont déterminé ce choix ne sont pas indiquées dans les cinq autres cas. Le fait que les esclaves marchent pieds nus est la cause principale de ces infections aux jambes, dont la virulence provient de la mauvaise alimentation et du manque d'hygiène.

On peut rapprocher de ces maladies les pians qui touchent trois femmes en 1778 et dont le pian-crabe est une forme. Ce n'est pas une maladie vénérienne comme le croyaient les colons, mais une maladie contagieuse et épidémique des pays tropicaux. Ces femmes, traitées, n'auront pas d'enfants par la suite.

Les autres amputations : une femme estropiée, trois hommes et une femme amputés de la main peuvent être la suite d'accidents du travail. Des mains sont écrasées par des cabrouets. Les doigts de Marie-Julienne en 1763, âgée de 24 ans et en 1778 la main gauche de Philibert, un enfant de 8 ans, ont été arrachés par le moulin. Le Père Labat explique que les esclaves préposés au passage des cannes dans les roues du moulin sont exposés à cet accident et que cette tâche est réservée aux femmes. Les enfants semblent y participer à Bisdary.

Un homme en 1763, trois en 1768 et une femme en 1778, tous créoles, ont le « mal d'estomac ». Il n'attaque donc pas

(12) DEBIEN Gabriel, *Les esclaves aux Antilles françaises (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Basse-Terre - Fort-de-France, Société d'histoire de la Guadeloupe - Société d'histoire de la Martinique, 1974, p. 303.

seulement les nègres importés du littoral africain comme le croyaient les planteurs. « Le mal cœur se voyait chez les planteurs qui ne distribuaient pas de rations ou que de très insuffisantes » (13).

En 1763, on note, de plus, un homme paralytique de vingt-cinq ans, un asthmatique qui mourra en 1778 ; le cuisinier a une fistule au cou et il meurt en 1768. Geneviève, 45 ans, meurt d'une hernie au moment de l'inventaire de 1768. En 1778, deux femmes sont devenues folles : Claire, 45 ans, concubine d'Adrien dont elle a eu deux enfants morts en 1778 et Jeanne, 24 ans, qui a donné naissance à une petite mulâtresse et se retrouve estropiée. Nulle trace écrite du drame qui s'est joué pour elles. Dorothée, 37 ans, mariée à un libre, est atteinte d'une descente de la matrice qui la rend impropre à tout travail.

Pour résumer : dépôts aux jambes, ulcères et leurs suites (12 cas), mal d'estomac (5 cas) et quatre accidents du travail font l'essentiel des maladies et infirmités des esclaves. Nul n'est poitrinaire ou atteint de fièvres.

Les malades sont soignés, en 1768, sur l'habitation par un chirurgien. Ainsi, « le nègre Crisostome, âgé de quatorze ans, est actuellement à la petite case, chez le sieur Bioche, chirurgien, pour raison de l'ulcère déclaré lors de l'inventaire ».

En 1783, toutes les femmes de plus de cinquante-cinq ans sont comptées pour mémoire, c'est-à-dire qu'elles sont trop faibles pour travailler. Il y a alors, sans autres précisions, un homme infirme et quatorze femmes.

En 1817, les infirmes et surâgés représentent 17,8 % des esclaves. Les femmes sont d'une longévité supérieure à celle des hommes, mais la proportion d'infirmes est en leur défaveur. Sont dénombrés comme surâgés quatre hommes de plus de soixante-cinq ans, cinq femmes du même âge et deux de cinquante-huit ans. Un seul homme est infirme : Jean-François, de trente-neuf ans, alors que six femmes le sont, dont cinq d'une quarantaine d'années et une de trente ans. Des précisions ne sont données que pour deux d'entre elles : Sophie, 49 ans, a un bras coupé ; Alzire, 45 ans, est déhanchée.

(13) *Id.*, p. 302.

Ces états ne nous renseignent pas sur l'état sanitaire quotidien des esclaves, aussi le nombre des malades ne peut être comparé à ceux que donnent les journaux de travaux. La situation sanitaire se dégrade à la fin du XVIII^e siècle : les infirmes se multiplient dès 1778.

LES MARRONS

Ce n'est pas dans les listes d'esclaves qu'il faut chercher l'explicitation des causes du marronage, ni si les « chemins de la liberté » mènent dans les villes ou dans les mornes. Tout au plus, peut-on reconnaître quelques types de marronage et quels sont les esclaves qui s'enfuient.

Le phénomène le plus particulier est celui qui se produit dans la semaine précédant le 19 juillet 1768 : l'atelier déserte. « Il y en a plusieurs autres et en très grande quantité, qui sont partis marrons la nuit de jeudi à vendredi dernier, et la nuit du dimanche à lundi dernier, quatre autres sont partis marrons ». Ce marronage concorde avec la remise des comptes de l'économe Blanchet au sieur Rousseau. Il n'a pas laissé de traces en 1778, sinon la disparition de deux frères : Pascal, vingt-quatre ans et Sébastien, dix-huit ans.

L'état de 1763 inventorie trois marroneurs, une marrone et cinq « marrons ordinairement » ; ce qui peut désigner respectivement les esclaves qui font des tentatives de fuite, ceux actuellement fugitifs et ceux partis depuis longtemps. En 1768, un marroneur et la marrone se trouvent sur la plantation. Un marron ordinaire est cité dans le même état alors que les autres ne sont plus nommés. Lors de ce dernier inventaire (en avril), trois nouveaux marroneurs et mauvais sujets sont cités et cinq marrons. Aucun des premiers et quatre des seconds sont cités en 1777. On ne dit pas si ces esclaves ont été repris ou s'ils sont revenus d'eux-mêmes. Ce qui est peut-être le cas de la marrone de 1763 qui retrouve son mari, mais sans doute pas des deux marrons de 1768 dont l'un est resté dix-huit mois marron et l'autre est donné à un habitant des Saintes. Il est difficile également de déterminer si ceux qui n'apparaissent plus sur les états d'esclaves ont été pris et vendus, s'ils sont morts ou s'ils ont réussi leur fuite. Il n'y a, semble-t-il, pas de marrons en 1777-1778 et 1783. Ils sont trois en 1793 et six en 1817 dont quatre depuis longtemps et un depuis deux ans et demi.

Vingt marrons et six marroneurs sur cinquante ans, ce n'est pas beaucoup, mais il faut du courage et de la détermination quand on sait qu'il faudra échapper aux contrôles de la milice et des blancs qui demandent un laissez-passer du maître, lorsque l'on sait devoir subir, si l'on échoue, les fers et le cachot. Certaines époques favorisent le marronage. Il y a eu, en 1763, six marrons et trois marroneurs sur 312 esclaves (2,8 %), en 1768, huit sur 272 (2,9 %), en 1793, trois sur 267 (1 %) et, en 1817, six sur 101 (5,8 %). Dès que des troubles ont lieu (occupation anglaise, guerre civile), les esclaves en profitent.

Qui sont ces esclaves mus d'un désir de fuite ? Seize hommes, dix femmes : la prépondérance masculine est nette sauf en 1763 et en 1793 (annexe II). Les hommes partent à tous les âges, mais surtout à 16-19 ans puis entre 20 et 39 ans. Les femmes s'enfuient majoritairement entre 20 et 29 ans puis jusqu'à 36 ans. Elles partent peut-être quand elles craignent moins qu'adolescentes les violences physiques et notamment les viols qu'elles risquent lorsqu'elles sont seules sur les routes, mais avant d'être chargées d'enfants. Deux femmes partent pourtant avec un enfant : Petite Rose avec son fils de quelques mois et Henriette avec le sien de huit ans. Viols et enfants expliquent sans doute la moindre fréquence du marronage féminin. Chez les deux sexes, les fuites diminuent après quarante ans : plus de liens, plus de fatigues retiennent sur l'habitation. Cependant, deux hommes sexagénaires en 1763 et une septuagénaire en 1768 marronnent : ultime sur-saut ou divagation à la recherche des lieux de l'enfance.

Les marrons sont tous des créoles, mais les Africains sont rares sur l'habitation. Un seul mulâtre : ils ne sont que deux adultes au XVIII^e siècle. Surtout, il n'y a parmi eux aucun ouvrier à la différence des marrons de Saint-Domingue (14). Les marrons ne s'échappent jamais en couple, d'ailleurs une seule marrone est mariée et un seul homme a une concubine et un enfant alors que nous verrons que les mariés n'étaient pas rares et les unions libres fréquentes. Les fugitifs ne semblent donc pas intégrés dans la hiérarchie de l'habitation, ni dans les alliances. Cependant, en 1763, Colas et Gertrude, en 1768, Pascal et Sébastien, en 1793, Etiennette et Thérèse, partent avec leur frère ou leur sœur, comme si dans cer-

(14) FOUCHARD Jean, *Les marrons de la liberté*, Paris, L'Ecole, 1972, p. 423.

taines familles un esprit de résistance se maintenait intact et que des plans de fuite s'échaffaudaient dans les cases après le travail. Ainsi, Marc est marron en 1768, sa fille Marie-Charlotte est une marroneuse. Ses trois fils ont disparu sans indication ; peut-être ont-ils été vendus et tentent-ils de les rejoindre, ou sont-ils morts d'une maladie contagieuse ; les hypothèses sont multiples, aucune n'est assurée. Il est mort en 1777 et sa fille disparue.

Telle est l'image du marron d'après les états : plutôt jeune, non intégré, tentant parfois plusieurs fois son échappée avant de disparaître pour un sort incertain.

III

PROBLEMES DEMOGRAPHIQUES

CREOLES ET AFRICAINS

La liste d'esclaves de 1768 est la seule à indiquer les nations : les créoles seraient 258 sur 272 esclaves. La proportion de créoles serait bien supérieure à celle trouvée par Monsieur Schnakenbourg : 62 % de 2 843 esclaves. Le conditionnel est de rigueur car l'inventaire ne semble pas avoir été fait très sérieusement sur ce point puisque huit des « quatorze nègres nouveaux achetés l'an passé ou cette année et actuellement créolisés » selon la liste de 1763 sont marqués comme créoles et un seul de Guinée. On peut d'autant plus douter des nations attribuées que l'habitation n'avait que 80 esclaves en 1717 et a eu besoin d'un apport extérieur important pour passer à 312 esclaves en 1763.

Les Africains dont nous avons connaissance ont été achetés à deux périodes très différentes. Trois d'entre eux ont plus de 55 ans et des enfants déjà vieux sur la plantation, ils sont donc installés depuis longtemps. Deux hommes sont Congres (du Congo au sens large) et une femme Arada (du Dahomey), ils viennent donc des principaux sites de traite français. Les quatorze autres Africains ont été achetés aux négociants anglais et n'ont pu être payés. Il y a sept hommes et six femmes dont l'une est accompagnée d'un enfant de quatre ans. Ils sont jeunes : six ont 17-18 ans et seulement trois ont plus de trente ans. La plus vieille, Jeanne Cossou,

âgée de 43 ans, est infirme. Cinq ont disparu en 1768. Ce sont les derniers achats d'Africains à Bisdary.

Seuls deux noms nouveaux apparaissent après 1763, encore Mathieu, maçon de trente-six ans en 1778, est-il le fils mulâtre de Marie Rose, une esclave de l'habitation. Daine arrive à 32 ans en 1793. De même, en 1817, seuls trois esclaves parmi ceux qui sont nés en 1793 nous sont inconnus. Ce ne sont peut-être que des changements de nom. Il s'agit de Claire, 44 ans, de Résémie, 36 ans et de Renotte, 30 ans.

Cette fermeture sur l'extérieur peut être comparée à celle de l'habitation sucrerie Bologne au Baillif (Guadeloupe) dont a été conservé l'inventaire-récolement de 1787 comparé à celui de 1781 et de 1784, concernant 227 esclaves (15). De 1783 à 1787, les gérants Laroche ont vendu une femme et son jeune fils mulâtre et acheté un homme, une femme et sa fille. « Jamais à Saint-Domingue, à la même époque et dans le cours de quatre années, on ne voit d'atelier si peu ouvert sur l'extérieur » (16). Le cas de Bisdary est encore plus exceptionnel. Par contre, les origines des esclaves de Bologne ne sont pas connues, ce qui empêche tout rapprochement concernant leur démographie.

Des esclaves, d'autres possessions de M. Lepreux, transitent cependant par Bisdary en 1768, ce qui nous permet de connaître quelques nations d'esclaves guadeloupéens. Trois d'entre eux appartiennent personnellement à M. Lepreux. Bazile, 45 ans, 1 500 £, est de Guinée : ce terme ne nous apprend pas grand-chose puisqu'il englobe la région entre l'embouchure du Sénégal et celle du Congo. Joseph, 42 ans, scieur de long, 2 500 £, est Soso. Il vient de la côte occidentale de l'Afrique située entre l'actuel Sierra Leone et le Libéria. Il a dû être amené par l'interlope ou pendant l'occupation anglaise car c'était une de leur zone de traite. Thomas, 36 ans, 1 500 £, est Colongo, ethnique que je n'ai pu retrouver. Neuf esclaves, achetés par M. Lepreux pour son habitation de Gosier, sont malades et en convalescence à Bisdary. Le climat de la Guadeloupe proprement dite est en effet jugé plus sain que celui de la Grande Terre. Ils sont destinés à

(15) DEBIEN Gabriel, « Plantations à la Guadeloupe, la caféière-sucrerie Bologne ». *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe* (34), 1965, p. 18-19.

(16) *Ibid.*

la vente car jugés impropres au travail de cette habitation sauf Toussaint, 25 ans, apprenti raffineur, qui vaut 1 800 £. Selon le récolement de la plantation de Gosier, le 9 juin 1789, il est devenu raffineur et vaut 2 300 £ à 42 ans (17). Il est Arada, de la côte de l'or, entre le Cap Apollinia et la Volta. Grand Michel, 40 ans, est Bambara : du Haut Sénégal au Moyen Niger. Petit Michel, 28 ans, est Colongo et deux hommes entre 20 et 28 ans sont Sosos. Les femmes sont moins nombreuses : deux sont Sosos et deux Mocos, du golfe du Bénin. Ces esclaves ont tous moins de 28 ans sauf un, ils doivent être vigoureux. Ce ne sont pas les « rebuts » que les planteurs guadeloupéens se plaignaient de recevoir. Ils ont dû être introduits par les Anglais car les négriers français n'avaient pratiquement pas accès à ces sites de traite sauf pour les Sosos.

STRUCTURE DE LA POPULATION

RÉPARTITION PAR AGE

Adoptons les groupes d'âge courant en démographie : jeunes de 0 à 19 ans, adultes de 20 à 59 ans, sexagénaires. La répartition proportionnelle de la population, sexes réunis, entre ces grands groupes peut être comparée à celle établie pour la France du XVIII^e siècle par MM. Henry et Blayo d'après l'enquête de l'I.N.E.D. (18).

TABLEAU II
REPARTITION PROPORTIONNELLE
EN GRANDS GROUPES D'AGE - SEXES REUNIS

BISDARY	1763	1768	1778	1783	1793	Total 18 ^e	1817
0-19	477,5	437	372	394	481	432,3	386
20-59	423	452	565	540	423	477,6	478
+ 60	99,3	110	62	65	94	86	97
FRANCE	1765	1770	1780	1785	1795	1815	
0-19	410	411	400	401,5	403	416	
20-59	501,5	500	512,5	513	509,5	487,5	
+ 60	88,5	89	87,5	87,5	87,5	96,5	
TOTAL	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	

(17) A.D. Guad. 2E 3/86, n° 23.

(18) HENRY Louis, BLAYO Yves, « La population de la France de 1740 à 1860 ». *Population* (30), nov. 1975, p. 100.

Une remarque de MM. Henry et Blayo peut être reprise : « Aucune évolution nette ne se dessine avant 1830, jusque-là, les diverses proportions montent ou descendent apparemment sans ordre ». Il faut ajouter que ces variations sont plus importantes à Bisdary que sur l'ensemble de la France, c'est là chose normale : le hasard a plus d'importance sur les petits nombres. La répartition par âge pour la période 1763-1793, plus fiable du fait de nombres plus importants, indique à Bisdary une légère supériorité du groupe 0-19 ans sur le groupe adulte par rapport à la structure française. Le hasard fait que cette structure moyenne 1763-1793 est très proche de celle de Mesnil-Théribus (Ile de France) en 1789, étudiée par Monsieur Jean Ganiage (19). La répartition par âge des esclaves de Bisdary est donc proche de la moyenne française, elle n'est en rien aberrante.

La proportion de vieillards est un bon indice de la situation sanitaire : celle de Bisdary ne diffère guère de l'ensemble de la France. Elle est supérieure au 7,3 % de femmes de plus de 60 ans (10,3 % à Bisdary) notée par M. Houdaille sur 16 000 esclaves dans la zone d'occupation anglaise de Saint-Domingue en 1796 (20).

Cette répartition par âge peut être comparée à celle qu'a trouvé M. Debien à l'Anse-à-l'Ane (Martinique), en se servant d'autres groupes d'âges : 0-19, 20-44, plus de 45 ans (21).

TABLEAU III
REPARTITION PAR AGE A L'ANSE-A-L'ANE ET A BISDARY

	Anse-à-l'Ane 1753	Bisdary 1763	Bisdary 1763-1793	France 1740-1789
0-19	421	485	434	409
20-45	428	349	363	363
+ 45	150	165	201	226
TOTAL	1 000	1 000	1 000	1 000

(19) GANIAGE Jean, *Trois villages d'Ile de France au XVIII^e siècle*, études démographiques. Paris, P.U.F., Travaux et Documents, n° 40, 1963.

(20) HOUDAILLE Jacques, « Les esclaves de la zone d'occupation anglaise de Saint-Domingue en 1796 ». *Population* (1-2), 1971, p. 152-158.

(21) DEBIEN Gabriel, « Destinées d'esclaves... », *o.c.*

La proportion des adultes dans la force de l'âge est beaucoup plus forte sur la plantation martiniquaise, que ce soit au détriment des jeunes par rapport à Bisdary ou des adultes vieillissants sur l'ensemble de la période étudiée. Quoique la proportion des adultes vieillissants soit inférieure sur les deux plantations antillaises à celle de la France, la répartition par âge à Bisdary est plus proche de celle de la France qu'elle ne l'est de celle de l'habitation de l'Anse-à-l'Ane.

Il est possible d'objecter que la valeur de ces chiffres est diminuée par le sous-enregistrement des très jeunes enfants. La nature particulière de ces sources d'inventaires en présence des héritiers et de témoins rend plus improbable ces oublis que lors des recensements dans un but d'intérêt national. Ainsi, l'enfant est noté dès que Madelaine accouche lors de l'inventaire de 1768.

Etudions les variations de la répartition par âge à Bisdary. Les adultes sont constamment plus nombreux, sauf en 1763 et 1793. Les jeunes et les vieux ne seront jamais aussi nombreux qu'en 1763. La natalité semble forte, la situation sanitaire assez bonne puisque les esclaves vivent vieux. En 1768, les jeunes sont beaucoup moins nombreux alors que le nombre des autres esclaves est à peine différent : la natalité semble avoir baissé. En 1778 et en 1783, le nombre des vieux et des jeunes a baissé de pair, ce qui peut s'expliquer par une mortalité accrue et une raréfaction des naissances. En 1793, la situation s'est rétablie, les jeunes sont à nouveau prépondérants, les vieux relativement nombreux. En 1817, ces derniers sont toujours nombreux mais la proportion des jeunes est la plus faible des listes considérées.

La longévité supérieure des femmes bouleverse les proportions entre les différents groupes d'âges sans que les tendances évoquées soient en cause (annexe IV).

L'étude de la population par classes d'âges de dix ans montre une progression par à-coups. Ainsi, les esclaves âgés entre 30-39 ans en 1763, en 1768 et en 1793 sont plus nombreux que les classes d'âges qui les précèdent, de même que les 20-29 ans de 1783. Les âges n'ont pas subi de distorsions, ces excès proviennent donc d'une forte natalité.

Les esclaves se raréfient dès cinquante ans en 1763 et en 1768 et plus tard après soixante ans.

PRÉPONDÉRANCE DES FEMMES

Le rapport de masculinité (nombre d'hommes pour cent femmes) est toujours favorable aux femmes. Il ne cesse de se dégrader : 91,7 en 1763, 88 en 1768, 80,4 en 1778, 82,6 en 1783, 74,9 en 1793. Le taux le plus bas est atteint en 1817 avec 51,4 ; les hommes ont été plus durement touchés par les événements révolutionnaires puisqu'ils ont été mobilisés ou ont lutté directement contre le rétablissement de l'esclavage. La faiblesse numérique des hommes est accentuée par la petitesse de la population envisagée.

Les recensements de la Guadeloupe en 1772-1773 indiquent, par contre, une supériorité numérique masculine : environ 116 hommes pour 100 femmes (22).

Le rapport de masculinité calculé par M. Houdaille, d'après deux cents listes d'esclaves à Saint-Domingue en 1796-1797 (23), est de 81 pour les esclaves créoles et, par contre, de 113 pour les Africains, la traite amenant surtout des hommes. En France (24), le rapport de masculinité est de 105,5 à la naissance, puis les effectifs masculins et féminins restent proches jusqu'à quarante-cinquante ans, la proportion des hommes diminuant alors jusqu'à 90 à 74 ans. A Bisdary, trente garçons naissent pour vingt-cinq filles, puis le nombre d'hommes pour cent femmes baisse avec l'âge, sauf en 1768 où la proportion des hommes augmente avec l'âge et en 1817 où le nombre de garçons est faible.

TABLEAU IV

EVOLUTION DU RAPPORT DE MASCULINITE AVEC L'AGE

	1763	1768	1778	1783	1793
0-4	87	58	118	105	95
5-19	131	90	75	97	87
20-59	81	100	80	76	72
+ 60	47	66	60	50	44

(22) A.N. Section Outre-Mer : Recensement G1 497.

(23) HOUDAILLE Jacques, « Les esclaves », *o.c.*, p. 152-158.

(24) HENRY Louis, *Manuel de démographie historique*, Droz, 1967, p. 320.

VIE ET MORT DES ESCLAVES

Dans un premier temps, la vente de Bisdary par les jésuites se traduit par une très forte diminution du nombre des esclaves qui passe de 312 en 1763 à 258 en 1778, puis cette évolution s'inverse : les esclaves sont 276 en 1793. En trente ans leur nombre a décréu de 11 %. Mais quelle est la cause : une mortalité accrue des esclaves liée à la recherche d'une rentabilité supérieure, l'arrêt du recours à la traite, des ventes d'esclaves à l'extérieur ou une natalité déficiente ? Pour répondre à ces questions, nous ne disposons que des listes nominatives à certaines dates qui ne permettent pas l'utilisation de la méthode Henry de reconstitution des familles. Nous devons donc avoir recours à des approches plus diverses mais moins assurées.

DES DISPARITIONS TRÈS NOMBREUSES

Pour tenter de savoir si les disparitions correspondent à des décès ou à des ventes, elles ont été comptabilisées comme des décès et ont servi à la constitution de tables de mortalité. Les « tables de survie » de 1763-68 et 1778-83, ainsi que celles de 1768-77 et de 1783-93, ont été agrégées pour diminuer les aléas liés aux petits nombres. Nos données ne nous permettent pas de calculer l'espérance de vie à la naissance puisque les enfants entrent en moyenne en observation à six mois, après le plus gros de la mortalité infantile. A première vue la table de survie en dix ans ne paraît guère utilisable : l'espérance de vie à 5 ans serait de 16,2 ans pour les hommes et de 26,5 ans pour les femmes, différence inexplicable et chiffres de toute façon trop bas. Quant à l'espérance de vie à 5 ans et en 5 ans, elle serait de 32,8 ans pour les hommes et donc légèrement inférieure à celle trouvée par Jeffrey Koplan pour les esclaves de Grenade en 1817-18 : 33,91 (25). Elle est par contre très inférieure à celle des Français en 1770-79 : respectivement 46 et 45,6 ans. De plus, la mortalité pèserait surtout sur les adolescents, au moment de la mise au travail, car entre 30 et 50 ans les disparitions correspondent à une espérance de vie à la naissance de 51 ans d'après le réseau 104 des tables de Lederman (26). Il est

(25) COALE Ansley, DEMENY Paul, *Regional model life tables and stable populations*, Princeton, Princeton University Press.

(26) LEDERMANN Sully, *Nouvelles tables types de mortalité*, Paris, P.U.F., 1969, Travaux et Documents, cahier n° 53, p. 161.

donc possible que les disparitions de 1763-68 et 1778-83 correspondent bien à des décès, dont le taux est à peine supérieur à celui de la Grenade, alors qu'il semble prouvé que celles de 1768-77 et de 1783-93 cachent des ventes, malgré les problèmes juridiques liés à l'achat de l'habitation des jésuites par Lepreux.

UNE FORTE NATALITÉ

Les listes ne signalent pas les enfants nés et morts entre deux inventaires, la natalité apparente doit donc être corrigée grâce à la formule de Louis Henry, pour tenir compte de la mortalité infantile (27). Selon le taux de cette mortalité, il faut multiplier le nombre d'enfants de 0-4 ans par 1,40 (si la mortalité infantile est égale à celle de la France à la même époque) ou par 1,68 (multiple correspondant à la mortalité la plus forte des tables de Coale et Demeny). Pour les six listes réunies, la natalité corrigée varie de 35 à 40 ‰. Elle se compare favorablement à la France où : « Le taux de natalité est de l'ordre de 40 ‰ de 1744 à 1755-59, il baisse ensuite jusqu'en 1770-74 et se maintient aux environs de 37-38 ‰ jusque vers la fin du XVIII^e siècle » (28). Par contre, la natalité brute des esclaves américains était de 50 ‰ en 1830 (29).

La convergence entre la France et Bisdary peut recouvrir des comportements bien différents. La natalité française correspond à un âge tardif au mariage : 25 ans, à un taux élevé de célibataires : autour de 10 % à 50 ans, à un allaitement de six mois à un an, à une sexualité non contraceptive jusqu'à la moitié du siècle. La natalité antillaise est généralement expliquée différemment : les esclaves auraient très jeunes leurs premières relations sexuelles, elles changeraient souvent de partenaires et pratiqueraient contraception et avortement. De plus, selon Moreau de Saint-Méry (30), elles allaiteraient jusqu'à deux ans. Toutes ces propositions peuvent être testées à Bisdary.

(27) HENRY Louis, *Techniques d'analyse en démographie historique*, Paris, I.N.E.D., 1980, p. 27.

(28) HENRY Louis, BLAYO Yves, « La population de la France... », *o.c.*, p. 108.

(29) ENGERMAN Stanley, « L'esclavage aux Etats-Unis et aux Antilles anglaises : quelques comparaisons économiques et démographiques », in MINTZ Sidney (ed.) : *Esclave = facteur de production*, Paris, Dunod, 1981, p. 234.

(30) MOREAU de SAINT-MÉRY Elie, *Description topographique... de la partie française de Saint-Domingue*, Philadelphie, 1797, p. 60.

PÉRIODE DE FÉCONDITÉ

Première surprise : seules deux femmes sont mères avant vingt ans en 1763 et une mulâtresse de douze ans en 1783. En 1793, la filiation des enfants de moins de 7 ans n'est pas connue et ce calcul est donc impossible. L'âge moyen à la première maternité, calculé d'après la formule de Trussel et de Steckel dérivée de celle d'Hajnal (31), est de 24,7 ans en 1763 et de 20,5 ans en 1783. La différence s'explique peut-être par le passage du mariage, prôné par les jésuites, à la cohabitation, mais nos chiffres sont trop petits (respectivement 81 et 67 femmes) pour conclure avec netteté. On peut cependant remarquer que les femmes ont leur premier enfant plus tardivement que la biologie ne le permet et qu'un certain nombre de femmes sur d'autres plantations. Il est impossible de savoir cependant si ce retard à la maternité est lié à des pratiques contraceptives ou abortives ou à une pratique tardive de l'acte sexuel. Les textes de l'époque insistent sur le « dévergondage » précoce des esclaves, mais ils ont tendance à généraliser le comportement des esclaves de la grand' case, seul connu directement.

L'âge moyen à la dernière naissance des femmes vivant en couple est de 41 ans, si l'on exclut les femmes n'ayant eu qu'un enfant, ce qui aurait baissé indûment cette moyenne à 37 ans.

La période de fécondité varie donc de 16 à 21 ans.

L'ESPACEMENT DES NAISSANCES

L'étude de l'espacement des naissances sert généralement à comprendre les comportements sexuels et à analyser l'adoption de comportements contraceptifs, ce qui ne peut être réalisé dans ce cas puisque nous ne connaissons que les enfants survivants. Cependant, elle peut permettre de vérifier si les esclaves guadeloupéens pratiquaient l'abstinence sexuelle et l'allaitement tardif comme les Africaines et les esclaves de Saint-Domingue selon Moreau de Saint-Méry (32). Le maintien de ces pratiques aux Antilles et non aux Etats-

(31) STECKEL Richard H., TRUSSELL James, « The age of slaves at menarche and their first birth ». *Journal of Interdisciplinary History*, 8 (3), hiv. 1978, p. 505.

(32) *Id.*, note 30.

Unis expliquerait, selon S. Engerman (33), les différences de la démographie des esclaves dans ces deux régions. En effet, l'allaitement de deux à trois ans pratiqué en Afrique (34) augmente l'intervalle moyen entre deux enfants à respectivement 34,7 mois et 40,9 mois (35). On considérera donc qu'un intervalle de deux ans ou moins entre les deux enfants d'une même femme implique que celle-ci a abandonné cette tradition. 60,7 % des femmes ont, au moins une fois, eu un intervalle entre deux enfants de deux ans ou moins et ce pourcentage monte à près de 70 % pour les femmes vivant en couple et ayant donc des relations régulières : il est clair que l'allaitement tardif n'est pas pratiqué à Bisdary. Plus précisément, la proportion de femmes qui ont eu ce type d'intervalle passe de 20 % pour les esclaves qui ont eu leurs enfants avant 1763 à 72,7 % pour celles dont la vie sexuelle commence en 1763 et à 81,8 % pour les femmes fécondes en 1777-93. Ces pourcentages pourraient indiquer l'abandon de cette pratique en cours de créolisation, mais les chiffres avant 1763 sont rendus incertains par l'éloignement (les enfants ont pu mourir ou être vendus), il ne s'agit donc que d'une direction de recherche (cf. annexe V).

FÉCONDITÉ PAR TYPE DE FAMILLE

En fait, la fécondité des femmes est déterminée essentiellement par leur statut matrimonial sur la plantation. Les femmes seules sur la plantation ont en moyenne 2,3 enfants survivants, les couples concubins 2,9 enfants survivants, les couples mariés 3,79 enfants survivants. Seuls six familles mariées, six couples concubins et Blandine, dont les enfants sont mulâtres, ont plus de quatre enfants survivants. Cependant, si l'on prend, pour homogénéiser la durée d'observation, les enfants survivants nés de 1759 à 1783 des femmes ayant entre 15 et 44 ans, le taux de fécondité pour 1 000 est

(33) ENGERMAN Stanley, « L'esclavage... », *o.c.*, p. 235-236 ; ENGERMAN Stanley, KLEIN Herbert, « Fertility differentials between slaves in the United States and the British West Indies : a note on lactation practices and their possible implications ». *William and Mary Quarterly*, 35 (2), avr. 1978, p. 297-314.

(34) LABAT Jean-Baptiste, *Voyage du chevalier des Marchais en Guinée, aux îles voisines et à Cayenne fait en 1725-1726 et 1727*, Paris, 1730, t. I, p. 326.

(35) CANTRELLE P., LARIDON H., « Breast-feeding, mortality in childhood and fertility in a rural zone of Senegal ». *Populations Studies*, 25, nov. 1971, p. 526.

de 66 pour les femmes seules sur l'habitation, de 132 pour les femmes mariées et de 173 pour les concubines (soit 155 pour les femmes vivant en couple sur l'habitation). Si, pour approcher du taux de fécondité réel, on ne prend en considération que la période effective de fécondité : 20-39 ans et que l'on multiplie le nombre d'enfants survivants par 1,68 pour tenir compte de la mortalité infantile, le taux de fécondité pour 1 000 est de 158 pour les femmes seules, de 377 pour les concubines et de 238 pour les femmes mariées. La différence entre les premiers chiffres cités dans ce paragraphe et les autres me semble provenir du fait que nous prenons connaissance des femmes mariées alors que leur vie de couple est déjà entamée au contraire des femmes concubines connues au début de leur union.

Les colons avaient déjà remarqué cette différence. Ils pensaient que les femmes qui devaient assumer seules leurs maternités avortaient plus souvent « pour ne pas être dérangées dans leurs jouissances » (36) ou qu'elles laissaient périr plus facilement leurs enfants par manque de soins. On peut ajouter que, même si les femmes avaient un amoureux stable en dehors de la plantation, la longueur des journées de travail les empêche de se voir régulièrement dans la semaine, diminuant d'autant les possibilités de fécondation.

STÉRILITÉ

Quelques couples sont sans enfant survivant : Rachel, 23 ans en 1763 et son mari Antoine, dit Siganza ; Rebecca, 20 ans en 1763, épouse de Petit Joseph, vinaigrier de 30 ans, dont le seul enfant, né en 1773, est mulâtre ; Esther, mariée à Charles, libre, qu'une descente considérable de la matrice rend à charge en 1778. Seules dix autres femmes atteignent 50 ans sans avoir d'enfant survivant. Comme cinq d'entre elles nous sont connues en 1763 à plus de soixante ans, elles peuvent les avoir perdus ou ils peuvent ne pas être notés avec elles. Les cinq autres femmes peuvent avoir perdu leurs enfants entre deux inventaires ou être stériles. Au total la stérilité semble faible.

(36) DEBIEN Gabriel, *Plantations et esclaves à Saint-Domingue*, Dakar, Publications de la Section d'histoire de la Faculté des Lettres de Dakar, 1963, p. 129.

NAISSANCES ET MORTALITÉS AU XIX^e SIÈCLE

L'inventaire du 29 juillet 1817 comporte un récapitulatif daté des « accroîts et des mortalités » depuis le précédent inventaire le 14 mars 1815 (qui ne se trouve pas dans le dossier). Les naissances sont au nombre de neuf : six filles et trois garçons, alors qu'il y a eu sept décès : deux garçons âgés respectivement de six mois et d'un an et demi, une adolescente, une femme de 29 ans, deux femmes de 37 ans, un homme de 70 ans. Ces chiffres correspondent, pour une population de 102 (égale à la moyenne de la population des inventaires de 1815 et 1817) à un taux de natalité de 37,8 ‰, beaucoup plus fort que le taux apparent pour la seule année 1817 : 29 ‰, mais à peu près égal à un taux de natalité corrigé avec la valeur 1,34, correspondant à un taux de mortalité infantile de 200 ‰ (37), soit 38,2 ‰. Cependant, un seul décès d'enfant de moins d'un an est noté (en éliminant l'enfant nouvellement née qui n'a pas encore prouvé qu'elle allait vivre), soit en deux ans un taux de 50 ‰ et un décès sur neuf enfants qui ont entre un et deux ans, soit un taux de 55 ‰. Ces taux sont élevés mais trop faibles pour l'époque : la mortalité infantile est de 180 ‰ en France à cette époque. Des décès ont pu être oubliés par le gérant ou la situation être favorable ces années sur la plantation, en effet nos chiffres portent sur une période très courte et sur un nombre très réduit de cas. Si l'on n'apporte pas de correction, le taux de mortalité général pour cette période est de 29,4 ‰, soit un accroissement net de 8,4 %. Cette augmentation est fragile car récente vu le faible nombre d'enfants sur la plantation. D'ailleurs, l'année précédant l'inventaire, les termes sont renversés avec quatre décès et trois naissances.

L'étude de Bisdary ne confirme donc pas l'hypothèse de Stanley Engerman selon laquelle les Antilles se caractériseraient par une faible natalité et une mortalité moyenne (38). Si l'existence d'une mortalité très forte reste à confirmer, la natalité, elle, est élevée et principalement déterminée par la présence de couples sur l'habitation.

(37) HENRY Louis, *Techniques d'analyse...*, o.c. p. 27.

(38) ENGERMAN Stanley, « L'esclavage... », o.c., p. 235.

IV FAMILLES

TYPES DE FAMILLE

La situation matrimoniale des esclaves n'est connue que par les inventaires. Celui de 1763 présente les esclaves seuls ou par blocs familiaux notés de trois manières : la mention « sa femme » semble indiquer une union légitime, les noms de l'homme, de la femme et des enfants qui se suivent font reconnaître un couple stable mais non marié, certaines femmes ont des enfants sans indication de pères. Les blocs familiaux sont réinscrits aux inventaires suivants sans changement, les morts et les naissances y étant notés dans le même ordre familial. Les ouvriers sont notés en fin de liste s'ils font des travaux dans un autre lieu. Seule Mimi change de place en 1768 pour suivre son jeune mari, Petit Charles. Pourtant, en 1783, cette liste immuable est suivie des « accroîts » d'esclaves avec le nom de leur mère ou de leurs deux parents. Des nouveaux couples se sont créés dont nous ne pouvons pas déterminer la durée exacte et savoir notamment si les enfants précédents de la femme sont du même père. De plus, deux femmes qui semblaient avoir eu des enfants seules vivent en couple en 1793 avec un homme qui porte le nom de leur précédent fils. L'arrivée massive de ces couples et leur stabilité jusqu'en 1793 nous a décidé à comptabiliser ces enfants comme issus de couples, procédure qui tend à accroître la durée des couples et leur nombre d'enfant ainsi qu'à « moraliser » quelque peu leur vie sexuelle. En effet, la mise en ménage peut être précédée d'une certaine période de liberté sexuelle, mais la stabilité ultérieure nous a paru plus notable. La liste de 1817 distribue les esclaves par sexe mais note les jeunes enfants avec les mères. Elle ne permet donc pas de connaître les relations familiales des esclaves.

De 1763 à 1793, l'habitation Bisdary compte 46 mères « célibataires », 38 couples non mariés dont quatre se marient en 1778, 24 couples mariés et deux hommes restés seuls avec une fille, dont on ne sait pas si elle est légitime. Les mariages sont plus nombreux qu'à Saint-Domingue, mais moins qu'à la sucrerie de l'Anse-à-l'Ane en Martinique où ils étaient majoritaires avec 52 familles conjugales et 29 illégitimes (39).

(39) DEBIEN Gabriel, « Destinées d'esclaves... », *o.c.*, p. 48-51.

Les mères « célibataires » sont en nombre double des femmes mariées, signe que la christianisation des mœurs est minoritaire et, qui plus est, en perte de vitesse puisqu'il n'y a plus de mariage après 1783. Cette baisse ne s'explique pas par la diminution du nombre d'hommes par femmes puisque 71 % des hommes vivent ou ont vécu en couple en 1763 alors qu'ils ne sont que 45,7 % en 1783 et 36,8 % en 1793. En 1763, 32 femmes vivent en unions illégitimes (40 %), 23 élèvent seules leurs enfants (33 %) et 19 sont mariées (26 %) dont trois avec des hommes libres (cf. annexe VI). Mais ces pourcentages varient sensiblement selon les âges : seules deux des 25 femmes de 50 ans et plus sont mariées alors que 9 sont mères célibataires et 9 concubines. Le pourcentage des femmes vivant maritalement augmente au fur et à mesure que les âges diminuent, de 14 % à 40-49 ans jusqu'à 36 % pour les femmes de 20-29 ans. La courbe des unions illégitimes est encore plus nette : 36 % pour les 50 ans et plus, 50 % entre 30 et 49 ans et plus aucune entre 20-29 ans. Le nombre des mères célibataires décroît de 36 % pour les plus de 40 ans à 19 % pour les femmes d'une trentaine d'années et 12 % au-dessous. L'action des jésuites en faveur des mariages semble donc avoir été efficace, mais elle n'a touché que les plus jeunes. Tout change en 1783 : les unions illégitimes tombées à 15 % pour les 40-49 ans remontent à 47 % des femmes de 30-39 ans. Le pourcentage de mères célibataires, lui, passe à 31 % des femmes de 30-39 ans et surtout 40 % des femmes d'une vingtaine d'années.

Ce « libertinage » n'est pas le fait des seules esclaves : un ou des blancs y participent. La plantation ne compte en 1763 que deux mulâtres : Pierrot de 54 ans et Mathieu de 20 ans. Blandine a trois enfants de couleur de 1764 à 1772. Sept autres naissent de différentes mères dans les années 1770 : deux de femmes mariées à des esclaves noirs et les autres de 5 des 13 mères célibataires. On ne peut s'empêcher de penser à ces conseils d'habitants à leurs gérants (40) de ne pas frayer avec les esclaves, car cela rompt les unions, accroît les rancœurs contre les blancs et favorise le libertinage. On sait par ailleurs que face à un blanc les esclaves n'avaient guère de moyen de se refuser.

(40) LABAT Jean-Baptiste, *Nouveaux voyages...*, o.c., 1722, t. III, p. 446 ; MONNEREAU Elie, *Le parfait indigotier*, Marseille, 1765, p. 114 ; Instructions de Foäche citées par DEBIEN Gabriel, *Plantations et esclaves...*, o.c., p. 122.

La distinction entre couples légitimes et illégitimes ne représente guère une différence de vie, incluse comme elle l'est dans le cadre rigide du travail de l'habitation. Le concubinage serait plus proche de l'Afrique en ce qu'il ne passe pas par le sacrement chrétien, mais en Afrique au XVII^e et XVIII^e siècles le mariage dépend de la lignée, il est l'occasion de dons et de contre-dons qui scellent l'alliance ainsi que de grandes fêtes. Que reste-t-il de ces rituels complexes à Bisdary et aux Antilles ? Les mariages ne sont pas moins énigmatiques : correspondent-ils à une christianisation réelle ou marquent-ils une certaine acceptation des normes dominantes ? Ainsi, de 1768 à 1778, quatre mariages signent une longue vie commune puisque les mariés ont déjà de nombreux enfants. Trois des quatre hommes ont une qualification et dans l'autre couple la femme est infirmière. Plus généralement, en 1763, les ouvriers représentent 36 % des hommes célibataires, 48 % des concubins et 68,7 % des hommes mariés... Sur les quinze hommes des couples formés en 1783 dix sont « à talents ». Le mariage signe donc une promotion dans la hiérarchie de la plantation.

DIFFÉRENCES D'ÂGES

Les couples, mariés et concubins, constitués en 1763, ont d'assez grandes différences d'âges dans l'un ou l'autre sens. Deux hommes ont seize ans de plus que leur femme, deux femmes cinq ans de plus que leur mari. La concubine peut avoir sept ans de plus ou neuf ans de moins que l'homme. En moyenne l'homme marié a trois ans de plus que sa femme et le concubin un an et huit mois de plus. Par contre, en 1783, les hommes ont du même âge à douze ans de plus. Ils ont en moyenne quatre ans et deux mois de plus.

DURÉE D'UNION

D'après nos sources, qui peuvent être trompeuses, les couples ont l'air fort stables. Certes, on ne sait pas s'il s'agit d'un choix des esclaves ou d'une obligation, ainsi l'indigotier Monnereau punissait les esclaves qui menaient une vie dissolue (41), mais cette hypothèse semble contredite par l'existence de nombreux mulâtres sur la plantation. Par contre, quatorze couples de 1763 sont séparés avant même l'arrêt de

(41) MONNEREAU Elie, *Le parfait indigotier*, o.c., p. 115.

la fécondité de la femme, que ce soit pour cause de mort ou de vente. Ainsi des couples de 1763 trois hommes et trois femmes disparaissent avant la trentaine et quatre hommes après 40 ans alors qu'ils ont des enfants en bas âge. Deux hommes et trois femmes n'ayant pas trente ans disparaissent parmi les couples constitués en 1783, dont un couple. De plus, il faut ajouter que la protection que le mariage est supposé apporter au couple, qui ne doit pas être vendu séparément, se révèle illusoire dans le cas de Monique, femme du vinaigrier Petit Joseph, qui est laissée au service de l'abbé Moreau et ne reparait plus sur l'habitation. Il est donc possible que d'autres couples aient été séparés par des ventes.

MÉNAGES ET FAMILLES

80 % des esclaves nés sur la plantation y ont été élevés par leur père et leur mère. Celui-ci est souvent ouvrier alors que la mère travaille dans les champs. Les enfants apprennent donc très tôt l'inégalité entre les sexes et la supériorité des hommes, même si ceux-ci sont esclaves.

En 1763, 259 des 312 esclaves ont sur la plantation de un à huit parents proches ou alliés : essentiellement dans le cadre de familles nucléaires. En 1783, 79 des esclaves sont dans ce cas, 69 forment quatre groupes de familles, regroupant de 12 à 26 membres et 76 autres esclaves forment une famille de neuf ménages. Le nombre moyen de parents consanguins ou alliés d'un esclave est passé de 3,5 à 25,5. Quant aux personnes seules, 19 sont les survivants de familles disparues, deux des Africains achetés en 1763 tandis qu'une femme est mariée à un libre et sans doute stérile. Du coup, Bisdary semble être constitué de réseaux de relations familiales qui donnent sans doute un tout autre sens à la vie sur la plantation. Il a suffi de cinq listes en 20 ans pour cette transformation, or la plantation existe depuis le début du siècle : au rythme de cette progression, dès 1763 la moitié des esclaves nés sur la plantation devaient être liés par des rapports de consanguinité ou d'alliance. Ainsi Jean-Baptiste à Catin et Isaac, dont les parents sont morts, vivent avec Zabeth à Gros Pierre et Emerancienne avec Agathe et Jacques Pigeon : ce sont peut-être des oncles ou des tantes. C'est dire combien peut être fausse la vision des familles esclaves donnée par une seule liste et avec quelle prudence cette pseudo « vérité » doit être traitée.

NOMS ET PRÉNOMS

Le patronyme marque l'identité familiale des libres alors que les esclaves n'ont pas de noms propres. Pourtant trois esclaves qui ne sont jamais groupés ensemble : Marie-Rose, Marie-Anne (70 ans en 1763) et Bernard (24 ans à cette date) portent un même nom : Bitan, qui ne se répercute d'ailleurs pas sur l'unique enfant survivant de chacune de ces femmes. Peut-être ce nom provient-il d'un même précédent propriétaire et ne marque-t-il pas une même famille ? Par contre, le fils aîné de Raymond devient « Pierre Raymond » après la mort de son père, ce que justifie peut-être la fréquence de ce prénom. Enfin, « Carlos » est accolé à deux hommes d'âge proche, peut-être des frères. Mais dans ces trois cas le prénom accolé ne se transmet pas aux enfants : il n'a donc pas véritablement création de patronyme.

La répétition des prénoms pourrait se substituer aux patronymes et marquer une identité familiale. Ce n'est le cas que pour quatorze enfants de sept familles différentes. Dans neuf cas l'adulte occupe une position respectable : ainsi quatre prénoms relèvent d'Ignace, le maître charpentier, de sa femme accoucheuse et de leur gendre charpentier. Par ailleurs neuf enfants sont nommés selon la ligne paternelle, dont cinq portent le prénom du père (dont une fille Mathurine), une le prénom de la grand-mère paternelle. Seul Célestin porte le nom d'un oncle paternel. Par contre, la mère ne donne qu'une fois son prénom à sa fille, Geneviève le donne deux fois en tant que grand-mère maternelle et qu'arrière-grand-mère maternelle. Eugénie donne le nom de la femme qui l'a adoptée (une parente ?) à sa fille. Les grands-pères maternels donnent trois fois leurs prénoms. La constitution d'une identité familiale ne semble donc jouer que pour les esclaves les mieux lotis. Elle met en jeu les deux lignées, paternelle et maternelle, mais le père est nettement favorisé. Il est par contre frappant que les oncles et tantes ne donnent leur prénom qu'une fois, ce qui semble marquer un faible rôle familial. Cependant, on ne peut pas parler de conclusion tant nos connaissances sont faibles sur l'ensemble des relations de parenté. Ainsi le surnom d'Egyptienne donné à Jussienne, fille de Fanchon, indique-t-il peut-être une relation de parenté avec Marie-Egyptienne, de Geneviève et Ignace, mais il s'agit peut-être également d'une marque d'amitié, sentiment que nous pouvons encore moins approcher.

Toujours est-il que les répétitions de prénom sont fréquentes : Antoine, Jean-Baptiste, Zabeth, Claire et ses dérivés, Françoise et les siens sont portés par quatre personnes différentes ; Joseph cinq fois ; Pierre six fois ; les dérivés de Madelaine, Rose, Catherine et des noms composés d'Anne sept fois ; Catherine et ses dérivés neuf fois ; enfin 19 prénoms sont composés de Marie.

Seul Quimby, Congre de 65 ans, porte clairement un prénom africain. On est d'autant plus surpris de voir ressurgir des surnoms africains : Geneviève dite Jongo, Juste dit Adia, Esther dite Mabassa, Philippe dit Daye, Dossou, Madelaine Bonda. Peut-être d'autres prénoms africains étaient-ils utilisés entre eux par les esclaves.

L'existence de cinq listes sur trente ans permet donc de donner un tout autre éclairage à la vie familiale sur la plantation. Celle-ci n'est jamais déterminée entièrement par les volontés du maître, comme le montre la persistance des couples illégitimes et des mères célibataires en 1763. Elle s'approfondit malgré les nombreuses disparitions. Enfin, alors que l'esclavage se caractérise par une matrifocalité institutionnalisée (selon le code noir, l'enfant appartient au maître de la mère et suit donc celle-ci), 80 % des enfants vivent avec leur père et c'est son nom et non celui de la mère qui est le plus souvent donné.

CONCLUSION

Les esclaves de Bisdary contredisent donc par bien des aspects les images habituelles sur l'esclavage : beaucoup sont qualifiés, ils sont inclus dans des réseaux de parenté, ils vivent avec leurs père et mère puis en couple et ont de nombreux enfants. Certaines caractéristiques de la plantation expliquent en partie ces singularités : c'est une sucrerie, qui exige toujours une main-d'œuvre qualifiée ; une grosse habitation, ce qui permet les liaisons sur place ; de plus, constituée depuis longtemps, or la créolisation diminue les mortalités, permet l'équilibre numérique des sexes et le développement des réseaux familiaux en même temps qu'il peut expliquer l'abandon de la pratique de l'allaitement tardif. Enfin, les jésuites ont mené une politique de mariage originale puisque seuls 10 % des esclaves guadeloupéens sont mariés (42). Cepen-

(42) VANONY-FRISCH Nicole, *Les esclaves de la Guadeloupe à la fin de l'ancien régime d'après les sources notariales (1770-1789)*, Paris I, 3^e cycle, dactylographié, 1982, p. 92. En cours d'impression dans un prochain numéro du Bulletin.

dant, alors que l'essentiel des sources de l'histoire sociale de l'esclavage en Guadeloupe consiste en des listes isolées d'esclaves sur des minutes notariales, l'étude de listes consécutives montre qu'on ne peut pas les prendre pour argent comptant. Ainsi les métiers ne sont pas notés en 1783 bien qu'ils justifient la valeur donnée aux esclaves. Plus généralement, une durée aussi faible que vingt ans permet déjà de voir l'évolution des politiques familiales des maîtres ainsi que celle de l'adaptation et des résistances des esclaves. Elle révèle aussi le développement des relations familiales au sein de la communauté des esclaves, trop souvent nié parce que non étudié. « Il faut une certaine profondeur temporelle pour étudier et comprendre les croyances et les comportements domestiques des Afro-américains dans (les derniers temps) de l'esclavage et pour saisir les divers degrés d'adaptation atteints (cette dernière tâche est indispensable pour comprendre la genèse de la culture afro-américaine) » (43).

ARLETTE GAUTIER.

(43) GUTMAN Herbert, « Famille et groupe de parenté chez les Afro-Américains en esclavage dans les plantations de Good Hope (Caroline du Sud), 1760-1860 », in MINTZ Sidney W., *Esclave = facteur de production*, Paris, Dunod, 1981, p. 149 ; *Idem*, *The black family in slavery and freedom, 1750-1925*, Oxford, Basil Blackwell, 1976, 664 p.

ANNEXE I

PRIX DES ESCLAVES PAR AGE ET PAR SEXE

	1768		1778		1783	
	H	F	H	F	H	F
0-5	416	385	150	375	162	223
6-11	1 068	1 129	863	873	746	988
12-14	1 411	1 430	1 600	1 450	1 014	1 028
15-19 HOUE	1 675	1 708	1 583	1 607	1 557	1 559
MALADES	750					
MOYENNE	1 528	1 708	1 583	1 607	1 557	1 159
20-24 H	1 700	1 611	1 829	1 687	1 710	1 665
OUVRIERS	2 500		2 500			
MA				600		
MO	1 977	1 611	1 959	1 548	1 700	1 665
25-29 H	1 866	1 786	1 840	1 670	1 927	1 607
O	2 500		2 350		2 500	
MA		1 400	600		1 000	1 M
MO	2 025	1 738	1 985	1 670	1 942	1 576
30-34 H	1 975	1 775	1 859	1 471	2 125	1 718
O	2 500		3 000		2 200	
MA	900			1 000		
MO	2 310	1 775	2 295	1 412	2 140	1 718
35-39 H	1 833	1 430	1 800	1 440	1 850	1 180
O	2 666		3 666		3 000	
MA			450	2 M		
MO	2 144	1 430	1 957	1 028	2 115	1 000
40-44 H	1 700	1 511	1 600		1 800	1 420
O	2 255		2 375	1 212	2 000	
MA					600	2 M
MO	2 630	1 511	2 000	1 212	1 550	1 000
45-49 H	1 800	1 417	866	1 113	1 500	1 250
O	2 700		2 000		2 600	
MA	700		800	2 M	2 M	2 M
MO	1 320	1 357	1 587	1 038	1 388	833

ANNEXE I (suite)

PRIX DES ESCLAVES PAR AGE ET PAR SEXE

		1768		1778		1783	
		H	F	H	F	H	F
50-54	H	1 000	1 500	800	671	800	1 100
	O	1 800		800		1 750	
	MA						4 M
	MO	1 533	1 500	1 600	587	1 116	857
55-59	H		1 000		500	600	
	O	1 200			2 000	1 400	
	MA						8 M
	MO	1 200	1 000		714	1 113	
+ 60	H	500		750	650		1 000
	O	2 000					
	MA	50		4 M	8 M	6 M	11 M
	MO	800	254				
15-44	MO	2 027	1 636	1 963	1 514	1 835	1 419

ANNEXE II

MARRONS ET MARRONNEURS

	1763		1768		1793		1817		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
16-20	1		2				2		5	
20-29		3	2	1			1	1	3	5
30-39	2	1				2	1		3	3
40-49					1			1	1	1
50-59			2						2	
+ 60	2			1					2	1
TOTAL	5	4	6	2	1	2	4	2	16	10

ANNEXE III

REPARTITION DES ESCLAVES PAR AGE ET PAR SEXE *

	1763		1768		1778		1783		1793		1817	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
0-4	19	23	7	11	12	12	23	21	22	23	3	12
5-9	19	18	12	18	19	15	8	14	18	18	1	3
10-14	18	15	17	17	5	9	18	14	9	14	1	5
15-19	23	11	16	14	9	16	5	9	14	15	8	5
20-24	6	17	16	9	13	17	8	13	6	10	3	8
25-29	14	9	5	11	9	11	12	16	1	8	3	2
30-34	11	20	12	8	13	7	8	8	12	13	3	8
35-39	10	9	11	17	5	9	13	7	8	10	2	5
40-44	8	11	8	8	7	7	5	7	8	7	3	7
45-49	5	4	6	7	9	15	6	6	6	2	1	4
50-54	4	2	3	2	6	8	6	14	3	11	1	0
55-59	3	2	4	1	3	7	5	7	5	7	1	3
60-69	6	18	6	11	2	2	3	8	7	13	1	1
70-79	3	2	5	7	2	5	1	0	0	2	4	5
80-84	0	0	0	1	2	2	0	3	1	1	0	0
90 +	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	149	162	128	142	114	145	116	142	120	156	35	68
	312		272		258		268		278		103	

ANNEXE IV

RAPPORT DE MASCULINITE
PAR GROUPE D'AGE ET PAR SEXE

	1763		1768		1778		1783		1793		1817	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
0-19	544	430	417	455	382	360	435	360	525	448	352	366
20-59	386	436	488	420	591	566	516	560	408	435	500	544
+ 60	60	132	90	124	52	69	48	80	66	115	117	88
TOTAL	1 000											

* Les âges ne correspondaient pas toujours d'un inventaire à l'autre, particulièrement pour les personnes âgées ou infirmes, dans ce cas un âge moyen leur a été attribué.

ANNEXE V

ESPACEMENT DES NAISSANCES MINIMUM
PAR FEMME EN ANNEES

	Avant	1763			1783		Total 1763-1783		
	1763	Seule	Conc.	Mar.	Seule	Coupl.	Seule	Coupl.	Total
1-2	2	2	8	8	4	9	6	25	31
+	8	5	6	3	4	2	9	11	20
TOTAL	10	7	14	11	8	11	15	36	51
% 1-2	20	28,5	57	72,7	50	81,8	40	69,4	60,7

ANNEXE VI

REPARTITION DES ESCLAVES PAR SITUATION FAMILIALE

		1763		1783		1793	
		H	F	H	F	H	F
Célibataires		19	23	38	21	35	22
Mères célibataires			23		28		21
Concubins		29	29	17	17	12	12
Mariés		16	19*	12	15	5	7*
Veufs	{	Conc.	(2)	3	9	2	7
ou Séparés		Mariés			6	2	7
TOTAL		66	94	70	96	56	86

* Des femmes sont mariées avec des hommes libres.